LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

Le deuxième couple se situait à une quinzaine de kilomètres au Nord du premier. Dans cette zône, un mâle adulte avait été repéré lors de nos sorties en groupe. Plus tard, le nid a été localisé par un de nos membres, Jean-Pierre FERRE qui ne compte plus les heures passées à observer les Busards.

Celui-là était menacé, il était situé dans un champ d'orge déjà bien avancé alors que les jeunes n'avaient que trois semaines. Dans ce genre de situation, nous savons par expérience qu'il est préférable de déplacer le nid plutôt que de demander à l'agriculteur d'éviter le fauchage autour du nid.

Malheureusement la parcelle voisine était constituée de luzerne d'une hauteur insuffisante. C'est alors que Jean-Pierre FERRE eut une idée géniale (si,si), au cours de ses longues observations il avait remarqué se posait souvent sur un buisson en bordure d'une pièce d'avoine encore vert. La nichée fut alors réinstallé dans ce champ au pied du buisson. Ce transfert compertait des risques, la distance entre les deux sites étant de 165 mètres ! Ce fut une réussite puisque la femelle retrouva sa progéniture quelques heures après.

Trois raisons à ce succès :

- la bonne connaissance des habitudes de la femelle (buisson-perchoir)
- le fait que les Busards St Martin ne s'éloignent pas du site quand on les dérange, à l'inverse des Busards cendrés qui disparaissent pendant un long moment.
- le fait d'avoir montré un des jeunes à la femelle pendant tout le trajet.

Il y a néanmoins une ombre à ce succès. Une semaine plus tard, lors d'une vérification, un des quatre jeunes, effarouché, s'est envolé à 50 mètres du nid, sans jamais y revenir. Il n'a pas été retrouvé à l'envol avec ses trois frères.

IV CONCLUSION

Depuis que les protecteurs de la Nature protègent les nids de Busards, il s'agit, à notre connaissance, du plus long transfert de nid jamais réalisé en une seule fois. Il semble que les déplacements des nids soient plus interressants que des interventions auprès des agriculteurs (on ne connait pas toujours leurs intentions).

L'expérience aidant, nous pensons faire mieux l'année prochaine, avec votre aide bien entendu...

A PROPOS DU PIEGE A POTEAU

Il y a à peu près un an, nous lancions une campagne contre la vente du piège à poteau. Le problème de ce piège est le suivant : l'usage est interdit (tue principalement des Rapaces) mais la vente reste libre. Nous intervenions alors auprès des ministères concernés (Environnement, Commerce et Artisanat) ainsi qu'auprès de plusieurs députés picards.

LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

Un député de l'Oise avait écrit au préfet de son département. La réponse de celui-ci était rapidement classée dans le dossier.

Aujourd'hui nous ne résistons pas au plaisir de vous la communiquer.

L. Vigel
Commissaire de la République
du Département de l'Oise

REF : à rappeler :
CAB/SD/CF/N°

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les plaintes de M. le Président du Groupe Environnement, Protection, Ornithologie en Picardie, relatives aux dangers que constituent pour les oiseaux protégés les pièges à poteaux.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que de l'enquête à laquelle j'ai fait procédé, il ressort que de tels pièges ne sont plus utilisés dans l'Oise.

Bien entendu, si cette pratique venait à réapparaître, les gardes-chasse, placés sous la responsabilité de la Fédération des chasseurs de l'Oise, ne manqueraient pas de verbaliser les contrevenants.

Par ailleurs, une éventuelle interdiction de vente de ces pièges ne paraît pas nécessaire car il serait aisé d'en confectionner d'autres à l'aide d'un piège à mâchoire, dont la vente est autorisée.

Dans l'immédiat, je puis vous assurer qu'une surveillance permanente sera assurée afin d'éviter que ces pièges à poteaux soient employés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée...et mes sentiments les meilleurs

Jean-Claude QUYOLLET

Etonnant, car dans la Somme, il s'en vend couramment les mentalités sont-elles vraiment si différentes ?.

Si personne n'en utilise, personne n'aurait l'idée d'en fabriquer. Logique non ! Mr le Préfet

POURQUOI UTILISER DU PAPIER RECYCLE ?

Voici le premier numéro de "PICARDIE-NATURE" entièrement en papier recyclé. Auparavant il nous était difficile de promouvoir le papier recyclé si nous nn montrions l'exemple. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, à vous de juger. Le coût n'est pas plus important à condition d'en commander de grandes quantité à la fois.